

Vincent Gouyon

Commissaire aux comptes

Vincent Gouyon

Commissaire aux comptes

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes
de Nancy sous le n° 1100066202

LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL

1 rue de la Grande Douve

54250 CHAMPIGNEULLES

Siret : 783 342 934

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 03 novembre 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Vincent Gouyon



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de mon rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant de la trésorerie représentant 56% du total de l'actif a été validé par le biais de circularisations bancaires.
- Une analyse des subventions d'exploitation a été effectuée afin de valider leur exhaustivité et la séparation des exercices.
- Les charges enregistrées au compte de résultat ont été contrôlées par le biais de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre comité directeur et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime



nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments



collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Epinal, le 23 octobre 2024

Vincent GOUYON

Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)
-------	---------------------------------------------	-----------------------------------------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	2 018 776	1 447 322	571 454	9,77	603 814	10,09
Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 986	4 986				
Autres immobilisations corporelles	1 112 350	1 006 566	105 784	1,81	131 212	2,19
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	198 569		198 569	3,39		
Autres immobilisations financières	3 550		3 550	0,06	3 550	0,06
TOTAL (I)	3 338 232	2 458 875	879 357	15,03	738 576	12,35
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	946 519	66 942	879 577	15,04	1 367 128	22,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 300		1 300	0,02		
. Etat, impôts sur les bénéfices	30 934		30 934	0,53	751	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	660 105		660 105	11,29	1 383 945	23,14
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	1 968 636		1 968 636	33,66	2 168 640	36,25
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 327 997		1 327 997	22,70	286 012	4,78
Charges constatées d'avance	101 110		101 110	1,73	36 958	0,62
TOTAL (II)	5 036 601	66 942	4 969 658	84,97	5 243 435	87,65
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	8 374 833	2 525 817	5 849 016	100,00	5 982 011	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 929 672	32,99	1 929 672	32,26
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	1 440 424	24,63	1 809 710	30,25
Résultat de l'exercice	-55 571	-0,94	-369 286	-6,16
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 070	0,10	7 870	0,13
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	3 320 595	56,77	3 377 967	56,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	205 862	3,52	189 455	3,17
TOTAL (II)	205 862	3,52	189 455	3,17
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	286 063	4,89	480 798	8,04
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	453 318	7,75	685 119	11,45
Autres	1 583 178	27,07	1 176 172	19,66
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			72 500	1,21
TOTAL(IV)	2 322 559	39,71	2 414 590	40,36
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 849 016	100,00	5 982 011	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				
				

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/06/2024
(12 mois)Exercice précédent
30/06/2023
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	4 957 038		4 957 038	69,14	4 335 975	64,30	621 063	14,32
Production vendue de biens	1 352 455		1 352 455	18,86	1 248 262	18,51	104 193	8,35
Prestations de services	860 057		860 057	12,00	1 159 011	17,19	-298 954	-25,78
Montants nets produits d'expl.	7 169 550		7 169 550	100,00	6 743 248	100,00	426 302	6,32
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			2 590 995	36,14	2 675 714	39,68	-84 719	-3,16
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			104 538	1,46	55 157	0,82	49 381	89,53
Reprise sur provisions, dépréciations			67 695	0,94	132 299	1,96	-64 604	-48,82
Transfert de charges			867 900	12,11	821 411	12,18	46 489	5,66
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 631 128	50,65	3 684 580	54,64	-53 452	-1,44
Total des produits d'exploitation (I)			10 800 678	150,65	10 427 829	154,64	372 849	3,58
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			1 083 026	15,11	1 297 848	19,25	-214 822	-16,54
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et approvisionnements			89 280	1,25	88 680	1,32	600	0,68
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			96 867	1,35	177 727	2,64	-80 860	-45,49
Services extérieurs			1 367 750	19,08	1 298 352	19,25	69 398	5,35
Autres services extérieurs			2 175 324	30,34	1 826 038	27,08	349 286	19,13
Impôts, taxes et versements assimilés			307 872	4,29	310 156	4,60	-2 284	-0,73
Salaires et traitements			2 642 330	36,85	2 833 141	42,01	-190 811	-6,72
Charges sociales			956 369	13,34	992 300	14,72	-35 931	-3,61
Autres charges de personnel			55 178	0,77	47 161	0,70	8 017	17,00
Subventions accordées par l'association			1 803 818	25,16	1 660 675	24,63	143 143	8,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			76 845	1,07	69 433	1,03	7 412	10,68
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations			83 949	1,17	67 095	0,99	16 854	25,12
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations								
.Pour risques et charges : dotation aux provisions								
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées								
Autres charges			166 619	2,32	65 910	0,98	100 709	152,80
Total des charges d'exploitation (II)			10 905 227	152,10	10 734 517	159,19	170 710	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-104 549	-1,45	-306 688	-4,54	202 139	65,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III)								
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			5 983	0,08	7 590	0,11	-1 607	-21,16
Autres intérêts et produits assimilés			500	0,01			500	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			57 379	0,80	26 405	0,39	30 974	117,30
Total des produits financiers (V)			63 862	0,89	33 995	0,50	29 867	87,86
CHARGES FINANCIERES:								



Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	4 866	0,07	6 229	0,09	-1 363	-21,87
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	4 866	0,07	6 229	0,09	-1 363	-21,87
RÉSULTAT FINANCIER	58 996	0,82	27 767	0,41	31 229	112,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-45 553	-0,63	-278 921	-4,13	233 368	83,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	41 088	0,57	58 212	0,86	-17 124	-29,41
Sur opérations en capital	1 800	0,03	1 130	0,02	670	59,29
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	42 888	0,60	59 342	0,88	-16 454	-27,72
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	47 905	0,67	108 173	1,60	-60 268	-55,70
Sur opérations en capital	1 623	0,02	25 990	0,39	-24 367	-93,75
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	49 528	0,69	134 163	1,99	-84 635	-63,07
Participation des salariés aux résultats (IX)						
Impôts sur les sociétés (X)	3 379	0,05	15 544	0,23	-12 165	-78,25
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-6 639	-0,08	-74 821	-1,10	68 182	91,13
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 907 428	152,14	10 521 166	156,03	386 262	3,67
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 962 999	152,91	10 890 452	161,50	72 547	0,67
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	-55 571	-0,77	-369 286	-5,47	313 715	84,95
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL	50 998		50 323		
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL	50 998		50 323		



**LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL
ASSOCIATION**

Domaine de la Taliney

54250 CHAMPIGNEULLES

Annexe comptable

au 30 juin 2024



Annexes

PREAMBULE

LIGUE DU GRAND DE FOOTBALL assure la gestion du Football sur le Territoire.

Elle a plus particulièrement pour missions : d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions, il a été mis en place différentes commissions qui assure l'encadrement, l'organisation et réalisations de celle-ci.

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 849 015,86 E.

Le résultat net comptable est une perte de 55 571,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite du changement indiqué ci-après,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005 permet aux entités ne dépassant pas certains seuils de pratiquer dans les comptes individuels l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine, selon les durées d'usage.

Il est également rappelé que la décomposition des immeubles par composants ne présentait pas d'intérêt significatif. En conséquence, depuis l'origine, les immeubles ont été amortis sur leur valeur globale. En application du règlement ANC 2018-06 sont comptabilisées les contributions volontaires en nature des bénévoles.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 338 232 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 117 055	19 058		3 136 113
Immobilisations financières	3 550	198 569		202 119
TOTAL	3 120 605	202 119		3 338 232

Amortissements et provisions d'actif = 2 458 875 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 382 029	76 845		2 458 875
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 382 029	76 845		2 458 875

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Immeuble	1 518 199	959 225	558 974	L de 10 à 35 ans
Installations ag amgt constr	500 577	488 097	12 480	L de 3 à 10 ans
Installation techniques	3 789	3 789	0	L de 5 à 10 ans
Matériel industriel	1 197	1 197	1 197	L 3 ans
Matériel de transport	364 633	343 090	21 543	L de 5 à 6 ans
Materiel de bureau	38 609	38 395	215	L de 5 à 10 ans
Matériel pédagogique	37 648	21 984	15 664	L de 3 à 5 ans
Matériel médical	1 866	1 866	0	L 5 ans
Materiel informatique	333 271	268 885	64 386	L de 1 à 7 ans
Mobilier	336 323	332 347	3 976	L de 3 à 10 ans
TOTAL	3 136 113	2 458 875	677 238	

Etat des créances =

1 942 087 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	202 119	17 456	184 663
Actif circulant & charges d'avance	1 739 968	1 739 968	
TOTAL	1 942 087	1 757 424	184 663

Provisions pour dépréciation = 66 942 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	67 095	66 942	67 095	66 942
Comptes financiers				
TOTAL	67 095	66 942	67 095	66 942



Produits à recevoir par postes du bilan = 521 756 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	448 930
Disponibilités	72 826
TOTAL	521 756

Charges constatées d'avance = 101 110 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres = 3 320 595 E

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de	1 929 672				1 929 672
Fonds propres avec droit de					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 809 710			369 286	1 440 424
Excédent ou déficit de l'exercice	- 55 571	-369 286			- 55 571
Situation nette	3 370 096				3 314 525
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	7 870			1 800	66 070
Provisions réglementées					
TOTAL	3 377 966			1 800	3 320 595

Provisions = 205 862 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	189 455	17 007	600	205 862
TOTAL	189 455	17 007	600	205 862

Les engagements en matière d'indemnités conventionnelles payables lors de la mise à la retraite des salariés sont provisionnés dans les comptes pour un montant de 192 512 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte des dispositions prévues par la convention collective du sport. La méthode retenue est celle définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées selon les variables suivantes :

- * Variables économiques : Taux d'actualisation de 3,60 %
Taux de progression des salaires de 2%
Taux de charges patronales de 40% (Lorraine) et 45% (Alsace, Champagne-Ardenne)
Contribution de l'employeur de 0%
Tables retenues pour le calcul de l'indemnité : départ volontaire et mise à la retraite
- * Variables démographiques : Taux de turnover de 4% (Cadres) et 5% (Non Cadres)
Table de mortalité : INSEE 2017-2019
Taux de départ volontaire de 100%
Taux de mise à la retraite de 0%

Les engagements en matière de médaille du travail du personnel dans les comptes pour un montant de 13 350€. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte d'une hypothèse de turn over nul et sans prendre en considération la table de mortalité publiée par l'INSEE.

Etat des dettes = 2 322 559 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	285 903	148 384	137 519	
Dettes financières diverses	160	160		
Fournisseurs	453 318	453 318		
Dettes fiscales & sociales	722 476	722 476		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	860 702	860 702		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 322 559	2 185 040	137 519	

Charges à payer par postes du bilan = 590 487 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	476
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	45 945
Dettes fiscales & sociales	532 737
Autres dettes	11 328
TOTAL	590 487

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 11 040 €.

Contribution volontaire en nature - Bénévolat

Les frais des bénévoles sont évalués à 50 998 €.

Effectif

L'effectif moyen du personnel au 30/06/2024 est de 58 salariés.



Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 521 756 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Subvention à recevoir(448700--)	354 978
Subv.et aides à recevoir - ir2f (448701--)	90 638
Produits à recevoir(468700--)	3 314
TOTAL	448 930

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir / livret(518700--)	72 826
TOTAL	72 826

Charges constatées d'avance = 101 110 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avances(486000--)	101 110
TOTAL	101 110

Charges à payer = 590 487 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus(168800--)	160
Intérêts courus à payer(518600--)	316
TOTAL	476

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures a recevoir(408100--)	45 945
TOTAL	45 945

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées c.payés(428200--)	246 230
Dette provisionnée pour 13è mois(428203--)	94 695
Charges sociales sur c.payés(438200--)	91 652
Charges sociales/prime 13ème mois(438203--)	33 054
Charges fiscales congés payés(448200--)	28 055
Charges fiscales/provision 13è mois(448201--)	10 275
Etat charges a payer(448600--)	28 776
TOTAL	532 737

Autres dettes	Montant
Subvention à verser(468610--)	11 328
TOTAL	11 328

